

RENOUVELLEMENT - FORMATION CSE/CSSCT, 3 JOURS



Dates à définir



Réalisable en entreprise ou dans nos locaux



Participants :
Min : 3 pers
Max : 12 pers



Prérequis: Avoir suivi la formation de 5 jours lors de son premier mandat



Durée : 21h

LES COMPETENCES VISEES :

- Être capable de se situer et s'approprier les droits et devoirs du CSE dans l'évaluation et la prévention des risques professionnels pour la protection de la santé et sécurité au travail et l'amélioration des conditions de travail.
- Savoir mener une analyse en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION :

Apports théoriques
Cas pratiques
Retours d'expérience
Evaluation des acquis par questionnaire en fin de formation

PUBLIC :

Membres du CSE-SSCT ; Membres de la CSSCT ; Responsable sécurité, Service RH...

BESOINS SPÉCIFIQUES: Pour les personnes ayant besoin d'aménagements spécifiques (pédagogique et/ou matériel), nous vous invitons à nous contacter.

OBJECTIFS

- **Maîtriser** les attributions et les moyens du CSE et de la CSSCT en matière de santé sécurité
- **Appréhender** son rôle dans des situations dégradées de souffrance au travail
- **Préparer et structurer** un plan d'action pour son instance CSE/CSSCT

PROGRAMME

Retour d'expérience

- Identifier les forces et les faiblesses de son CSE/CSSCT au regard de ses attributions en matière de SSCT et d'environnement
- Identifier les forces et les faiblesses de la démarche de prévention des risques au sein de son entreprise et des attentes des travailleurs

Rappel des principaux enjeux de la Santé et de la Sécurité au Travail

- Les enjeux et les définitions essentielles à risque
- Les acteurs internes et externes de la prévention et leurs rôles
- Les missions santé, sécurité et conditions de travail du CSE et de la CSSCT
- Les différents droits d'alerte

Le CSE et la CSSCT: rappel sur la composition et les principes de fonctionnement

- L'articulation entre le CSE et la CSSCT
- Les réunions ordinaires, extraordinaires et préparatoires

PROGRAMME (SUITE)

Le CSE et la CSSCT: rappel sur la composition et les principes de fonctionnement (suite)

- Les moyens de communication
- Les heures de délégation et la liberté de déplacement
- Le local
- Le droit à la formation, l'accès aux informations

Rappel de la démarche globale de prévention

- Les principes généraux
- La place centrale du DUERP, son plan d'action/PAPRIACT
- Rappel sur les visites et les enquêtes
- Rappel sur l'identification des risques en entreprise
- Les attributions d'information, de consultation, d'intervention du CSE et de la CSSCT susceptible d'alimenter la démarche de prévention

La place du CSE et de la SSCT dans les sujets émergents et prioritaires

- RPS et violences, rappel sur le mécanisme des risques p articulation entre le CSE et la CSSCT
- Le rôle du CSE, de la CSSCT et du référent en cas de suspicion de harcèlement
- Les nouveaux risques et actualités
- Le handicap
- La démarche QVCT

